

## Compte rendu de séance

### Séance du 10 Décembre 2021

L' an 2021 et le 10 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROBLET Bernard Maire

**Présents** : M. ROBLET Bernard, Maire, Mmes : DEVILLE Laurence, FEUGEY Régine, VAN DE ROSIEREN Isabelle, MM : DÉON Julian, GORNEAU Fabrice, GUENARD André-Paul, GYE-JACQUOT Rodolphe, HOTTE Thierry.

**Absents excusés** : MARCHAL Yves ayant donné pouvoir à GYE-JACQUOT Rodolphe et MOUSSUT Cécilia.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 03/12/2021

**Date d'affichage** : 03/12/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de l'Aube  
le : 13/12/2021

et publication ou notification  
du : 13/12/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme VAN DE ROSIEREN Isabelle

Le Maire remercie les membres de leur présence et leur demande ensuite s'ils ont bien tous été destinataires du compte-rendu de la séance précédente et s'ils ont des observations à faire, aucune remarque n'est faite. Le maire fait donc procéder à l'approbation du précédent compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :  
- Conventiend 'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le centre de gestion du 01/01/2022 au 31/12/2026,  
- Décision Modificative n°02-2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité  
**ACCEPTE** d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

2021-58 : DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2021  
2021-59 : MISE A JOUR DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE  
2021-60 : CONVENTION D'ADHÉSION A LA MISSION R.G.P.D. AVEC LE CENTRE DE GESTION DU 01/01/2022 AU 31/12/2026  
2021-61 : REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU TITRE DE 2021 PAR LE BUDGET ANNEXE ACCUEIL LOISIRS CANTINE DE BOURANTON LAUBRESSEL THENNELIÈRES  
2021-62 : APPROBATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES ET RESSOURCES TRANSFÉRÉES  
2021-63 : DÉCISION MODIFICATIVE N°02/2021

réf : 2021-58 : DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2021

Monsieur le Maire explique que la commune a contracté un emprunt pour la réalisation de travaux cette année. L'encaissement de cet emprunt avait été prévu au Budget Primitif 2021 mais les échéances de remboursement, non, puisque le conseil municipal pensait que celui-ci ne commencerait qu'en 2022. Il est donc nécessaire d'abonder le compte 1641 pour le remboursement du capital.

Monsieur le Maire propose donc la décision modificative suivante :

- Chapitre 16, compte 1641 : + 5 000 €
- Chapitre 21, compte 2135 : - 5 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de prendre la décision modificative n°01/2021 comme détaillée ci-dessus,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux écritures comptables afférentes.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-59 : MISE A JOUR DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que les voies ouvertes à la circulation publique doivent faire l'objet d'un classement dans le domaine public communal.

Il s'avère nécessaire de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale (domaine public) suite à la création d'une nouvelle rue dénommée "rue de l'Eglise" et du prolongement de la rue du Melda. En application de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, il n'est pas nécessaire de recourir à une enquête publique car il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la mise à jour du tableau de classement de la voirie,

**ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2014-02 du 21 février 2014 de classement général de la voirie communale,

**PRÉCISE QUE** la longueur totale de la voirie est de 2 668 mètres,

**INDIQUE QUE** les voiries suivantes sont classées dans le domaine public communal :

**VOIES À CARACTÈRE DE RUES**

1 rue du Melda	222 m
2 rue Paillot	162 m
3 rue de Flacey	275 m
4 rue Haute	223 m
6 rue de la Gare	177 m
10 rue de l'Eglise	225 m
11 rue des Sapins	151 m

**VOIES À CARACTÈRE DE CHEMINS**

5 chemin de Flacey	220 m
7 chemin du Bois	120 m
8 chemin d'Herbis	221 m
9 chemin de la Conge	400 m

**VOIES À CARACTÈRE DE PLACES**

A/ Place de l'Eglise	122 m
B/ Place de la Mairie	43 m

C/ Place de l'École	68 m
D/ Place des Pompiers	39 m

soit un total de 2 668 mètres

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-60 : CONVENTION D'ADHÉSION A LA MISSION R.G.P.D. AVEC LE CENTRE DE GESTION DU 01/01/2022 AU 31/12/2026

Monsieur le Maire présente la proposition de convention reçue du Centre de Gestion de l'Aube pour la mission R.G.P.D. Il rappelle à l'assemblée que c'est une mission obligatoire pour les communes et que, jusqu'à ce jour, celle-ci était assurée en collaboration avec TCM qui ne pourra plus l'assurer à compter du 31/12/2021. Le centre de Gestion propose donc de se charger de cette mission, en collaboration avec les communes, pour un coût annuel de 1. € par habitant.

Le conseil municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** de conventionner avec le Centre de Gestion de l'Aube pour la mission R.G.P.D.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer cette convention et tout autre document afférent.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-61 : REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU TITRE DE 2021 PAR LE BUDGET ANNEXE ACCUEIL LOISIRS CANTINE DE BOURANTON LAUBRESSEL THENNELIÈRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré :

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Thennelières, a pris en charge certaines dépenses de fonctionnement de la structure accueil loisirs-cantine de Bouranton Thennelières Thennelières, dont le remboursement est ensuite demandé au Budget annexes accueil,

**CONSTATANT** que les dépenses engagées par la Commune de Thennelières au cours de l'exercice 2020 pour le fonctionnement de l'accueil loisirs cantine s'élève à 150 € (voir l'état de répartition des dépenses en date du 04 mars 2021),

**AUTORISE** M. le Maire à émettre auprès de la structure accueil-loisirs cantine de Bouranton Laubressel Thennelières le titre de recette correspondant aux dépenses engagées par la Commune de Thennelières pour l'année 2020.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-62 : APPROBATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES ET RESSOURCES TRANSFÉRÉES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'évaluation de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (C.E.C.R.T.) de Troyes Champagne Métropole pour approbation.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées concernant le transfert à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole de la subvention allouée par la commune de Sainte Maure au club de handball féminin de Troyes/Sainte Maure qui évolue en championnat national.
- **APPROUVE** le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées concernant la réduction annuelle de 24 483 € à opérer sur les attributions de compensation fiscale allouées à la commune de Lavau de 2017 à 2021.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-63 : DÉCISION MODIFICATIVE N°02/2021

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, du fait de ses multi-mandats (Maire, délégué communautaire...), il est donc assujéti désormais à de nombreuses charges sociales qui n'avaient pas été prévues en début d'année lors du Budget Primitif. Du coup, il y a un dépassement de crédits au chapitre 65. Il propose donc, de faire la décision modificative suivante :

- Chapitre 011, compte 61521 : - 3 000 €
- Chapitre 65, compte 6534 : + 3 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la décision modificative ci-dessus,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux écritures comptables afférentes.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses :

\* Bornes électriques : monsieur le Maire explique que des bornes de recharge électrique seront installées au futur hôtel mais aussi à l'aire de covoiturage. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à l'installation de bornes supplémentaires.

\* Dates des élections 2022 : les présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril ; les législatives les 12 et 19 juin.

\* Aînés : le repas orgnaisé récemment s'est bien passé. 5 membres du conseil municipal seront présents pour la distribution des colis aux aînés.

\* Décorations de Noël : certaines ne fonctionnent pas partiellement, d'autres totalement.

\* Travaux sur accotements : le conseil départemental a entrepris des travaux sur les accotements des routes pour, à priori, faciliter l'écoulement des eaux. L'assemblée se demande si du concassé va être remis car, sinon, cela peut s'avérer dangereux pour les automobilistes.

\* Annulation des festivités : Monsieur le Maire indique que le spectacle de Noël du 12 décembre, la fête des écoles du 17 décembre et les vœux 2022 sont annulés, à cause de la situation sanitaire.

\* Comité de pilotage : Isabelle VAN DE ROSIEREN indique être allée au comité de pilotage des PEP 10 qui portait notamment surtout le projet pédagogique pour les mercredis.

Séance levée à 19 h 45

En mairie, le 13/12/2021  
Le Maire  
Bernard ROBLET

